



DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île-en-Mer
Malestroit et Quiberon

DECISION DU DIRECTEUR N° 2026_058

Portant désignation d'Ordonnateurs suppléants

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 ;
- Vu les articles D.6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs aux délégations de signature ;
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire ;
- Vu la convention constitutive du GHT Brocéliande Atlantique en date du 1er juillet 2016 ;
- Vu la convention de direction commune en date du 24 décembre 2020 ;
- Vu l'organigramme de Direction commune ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant M. Régis FOREST, directeur d'hôpital, dans le cadre de la direction commune, Directeur adjoint aux centres hospitaliers Bretagne Atlantique à Vannes, Ploërmel, Josselin, Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté du CNG du 21 août 2023, nommant M. Marc TAILLANDIER, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique à Vannes, des Centres Hospitaliers Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er novembre 2023 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, en date du 2 juin 2026, relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique en direction commune ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

M. Marc TAILLANDIER, Directeur adjoint est confirmé dans les fonctions d'Ordonnateur suppléant, avec délégation de signature de l'Ordonnateur à compter du 1^{er} novembre 2023.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TAILLANDIER, cette délégation de signature est confiée à M. Frédéric LEMEE, Attaché d'Administration Hospitalière.

En cas d'empêchement simultané de M. Marc TAILLANDIER et de M. Frédéric LEMEE, cette délégation de signature est confiée à Mme Delphine JOSSET, Ingénieur hospitalier.

ARTICLE 3 :

La présente annule et remplace la décision N°23/075 en date du 6 décembre 2023 et son avenant en date du 20 février 2024 relative au même objet. La présente décision fait l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Vannes, le 19 juin 2026

Le Directeur par intérim,
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Brocéliande Atlantique

Régis FOREST

Signé

Destinataires

- Trésorerie du CHBA
- M. TAILLANDIER, Directeur-Adjoint
- M. LEMEE, AAH

- Mme JOSSET, Ingénieur hospitalier
- Affichage réglementaire
- Archives Direction

Spécimens de signature

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	
Monsieur Marc TAILLANDIER Directeur-Adjoint aux Finances, Contrôle de Gestion et Contractualisation	<i>Signé</i>
Monsieur Frédéric LEMEE Responsable budgétaire et financier – CHBA	<i>Signé</i>
Madame Delphine JOSSET Responsable budgétaire et financier secteur médico- social	<i>Signé</i>